



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 JUILLET 2019

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**05-07-2019-04**

Date de convocation le 02/07/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 12  
Procuration : 0  
Votants : 12

Le cinq juillet deux mil dix-neuf à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Secrétaire de séance élue** : M. BAZIARD Marie Christine.

**OBJET : REGLEMENT DE MISE EN COMMUN DE MOYENS POUR L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'ADRESSAGE INTEGRE AU LOGICIEL SYSTEME INFORMATION GEOGRAPHIQUE AVENANT A LA CONVENTION**

Dans le cadre de l'aménagement numérique, les communes ont obligation d'adresser la totalité de leurs locaux avec un numéro de local et un nom de rue.

Afin de l'accompagner dans ce projet, la communauté de communes de Lacq-Orthez a proposé d'utiliser comme base de travail un outil SIG qu'elle met à disposition des services de la collectivité afin de consulter ces données sur leur commune.

Dans le cadre de ce projet les prestations de formations sont nécessaires.

Par délibération en date du 13 mai 2017, la Commune a validé une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Lacq Orthez dans le cadre d'achat de fournitures.

Or dans le cadre du projet d'adressage, il convient donc de rajouter les formations au champ d'application du groupement de commandes permanent.

Compte tenu de la nécessité de la formation pour utiliser le module adressage du SIG mis à disposition par la Communauté de Communes Lacq Orthez, Le Maire propose de signer l'avenant à la convention de groupement de commande pour les prestations de formation

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent avec la communauté de communes de Lacq Orthez

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.  
Le Maire



Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2019